

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MARS 2015.

Le vendredi 27 mars 2015 à seize heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le lundi 23 mars 2015.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur André BEGOC qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Monsieur Eric TANGUY. Madame Nadège HAVET a dû quitter la séance lors de l'examen du 4^{ème} point de l'ordre du jour et a donné pouvoir à Monsieur David BRIANT.

Monsieur Hervé KERGUIDUFF a été élu **secrétaire de séance**.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2015.

2. CONTRIBUTIONS DIRECTES 2015.

Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, propose au vu de la situation financière de la Commune cette année de maintenir les taux à leur valeur en vigueur depuis 2011 et donc de retenir pour l'année 2015, les taux suivants des trois taxes directes locales : le taux de taxe d'habitation à 19,89 %, le taux de taxe foncière (bâti) à 15,85 %, et le taux de taxe foncière (non bâti) à 45,70 %. Vote à l'unanimité.

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2014.

En ce qui concerne le budget de la Commune, l'excédent de fonctionnement étant de 474 402,78 €, Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, a proposé d'inscrire la totalité de cette somme au compte «excédent de fonctionnement capitalisé» en section recettes d'investissement. Le Conseil municipal, à l'unanimité, a accepté cette proposition.

En ce qui concerne le budget annexe du Camping, l'excédent de fonctionnement étant de 10 653,87 €, Monsieur BRIANT a proposé d'inscrire la totalité de cette somme au compte «résultat de fonctionnement» en section recettes de fonctionnement. Le Conseil municipal, à l'unanimité, a accepté cette proposition.

4. BUDGETS PRIMITIFS 20145

Monsieur BRIANT a présenté les Budgets Primitifs de la Commune puis du Camping, et a proposé que les budgets soient votés par chapitre.

En ce qui concerne le budget de la Commune, en section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 540 437,00 €. En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 2 622 244,13 €.

Le Conseil municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions (Patrick DROUET, Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT), a approuvé le Budget Primitif de la commune pour 2015.

En ce qui concerne le budget annexe du Camping, en section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 44 537,99 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 75 379,82 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a accepté le Budget Primitif du camping pour 2015.

5. EFFACEMENT DES RESEAUX BT, EP et FT RUE DE KERVIGORN – PROGRAMME 2015.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'Effacement des réseaux BT, EP et FT rue de Kervigorn (de l'angle de la rue de Trévorc'h à l'angle avec la rue du Stade).

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Réseau Basse Tension	83 752,08 € HT
⇒ Eclairage Public	39 242,34 € HT
⇒ Réseau téléphonique (génie civil)	16 334,04 € HT
Soit un total de	<u>139 328,46 € H.T.</u>

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	95 752,08 € HT
⇒ Financement de la commune :	0,00 € HT pour la basse tension
.....	27 242,34 € HT soit 32 690,81 € TTC pour l'éclairage public
.....	16 334,04 € HT soit 19 600,85 € TTC soit pour les télécommunications
<i>.Soit au total une participation de 43 576,39 € HT soit 52 291,66 € TTC</i>	

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et télécommunications pour un montant de 139 328,45 euros HT.
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire,
- Autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF.
- Autorise le Maire à signer les éventuels avenants relatifs à la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF.

6. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CONCLU AVEC L'ENTREPRISE SEGILOG.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de renouvellement du contrat Ségilog pour les droits d'utilisation des logiciels informatiques (comptabilité, urbanisme, cimetière, gestion du personnel...) et leur maintenance d'une durée de trois ans pour un montant annuel de 4 000,00 € HT soit 4 784,00 € TTC. Accord unanime du Conseil municipal.

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION HESON-KAYNASMA.

L'association d'amitié turco-bretonne Heson-Kaynasma, qui a été invitée à participer en Turquie aux cérémonies mémorielles de la Bataille des Dardanelles du 20 au 25 avril 2015, nous a adressé un courrier rappelant que les archives de la Marine Nationale leur ont permis de découvrir parmi les combattants décédés pendant cette bataille, le nom d'un marin de SAINT PABU embarqué sur le cuirassé Bouvet coulé le 18/03/1915 : Jean Marie MAZE originaire du Reut.

L'association sollicite le soutien symbolique que la Commune peut leur apporter afin de leur permettre de rendre 1 réel hommage à nos ancêtres "oubliés".

Une délégation de 25 quimpérois, avec le Bagad d'Ergué-Armel pour la partie musicale, se rendra sur place pour participer aux différentes commémorations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose d'attribuer une subvention de 30 € à l'association d'amitié turco-bretonne Heson-Kaynasma.